

Environnement fragile, État fragile : conflits, crises et changements climatiques
Par Surendrini Wijeyaratne

« La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables. » – Principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement



Cours d'eau à sec au Kenya.

Les changements climatiques, en aggravant les effets néfastes de la dégradation environnementale, contribuent à l'augmentation de la pauvreté et à la marginalisation et engendrent des conflits violents. L'intensité accrue et la fréquence des catastrophes naturelles liées au climat, notamment les inondations, les sécheresses et les cyclones, accroissent la fréquence des catastrophes humanitaires. Les États fragiles, dont la capacité de réagir à une situation de crise est déjà limitée, seront encore plus fragilisés lorsqu'ils auront à faire face simultanément au problème de la pauvreté, aux conflits, aux situations de crise et aux changements climatiques.

Le [Bureau de la coordination des affaires humanitaires](#) (OCHA) des Nations unies estime que chaque année, 250 millions de personnes sont touchées par des catastrophes naturelles. La plupart de ces catastrophes sont liées au climat, comme les sécheresses et les inondations. Des catastrophes humanitaires surviennent lorsque des désastres naturels comme les sécheresses et les inondations se présentent dans une situation de vulnérabilité humaine, comme la pauvreté, le déplacement de populations et la perte de terres et de moyens de subsistance. Grosso modo 90 p. 100 des catastrophes frappent près de 80 p.100 de la population mondiale dans des pays en développement. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes marginalisées sur les plans politique et socioéconomique sont les plus durement touchés par les répercussions des crises humanitaires.

Des conflits violents peuvent survenir lorsque des collectivités luttent entre elles pour l'accès à des ressources limitées ou, même là où abondent les richesses naturelles, lorsque celles-ci sont pillées et exploitées par des groupes armés, des sociétés multinationales et des profiteurs.

L'aptitude d'un État à gouverner et à distribuer ses ressources naturelles détermine dans quelle mesure la question des ressources environnementales a une incidence sur l'instabilité politique et sociale.

Les frustrations découlant d'un accès inéquitable aux ressources s'associent à d'autres facteurs sociaux, culturels, économiques ou politiques, ce qui peut engendrer des conflits violents. Pour bien des pays en développement, la prévention des conflits violents et l'intervention en cas de conflit, la dégradation environnementale et les catastrophes représentent déjà un défi. Dans les États fragiles, les changements climatiques rendent la situation encore plus complexe.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES ÉTATS FRAGILES

Les conflits

Comment les changements climatiques se répercuteront-ils sur les États fragiles? Les changements climatiques représentent un problème de plus pour les États fragiles qui ont une faible capacité de gouvernance. Ils risquent de favoriser la dégradation environnementale, en minant davantage la capacité de résistance des collectivités locales et des États. Ils peuvent exacerber d'autres facteurs de tensions sociales, économiques et politiques, surtout au sein des populations dont la subsistance dépend largement des ressources naturelles.

L'[International Crisis Group](#), qui se penche sur la question de la prévention des conflits internationaux, a déterminé trois facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques :

- le niveau de dépendance d'une société aux ressources naturelles et aux écoservices;
- le niveau de sensibilité aux changements climatiques des biens et services essentiels pour les sociétés;
- la capacité d'adaptation des sociétés aux changements qui touchent ces ressources et ces services.

Dans son rapport intitulé *Climate of Conflict*, l'organisation [International Alert](#) (IA) mentionne l'instabilité politique, la situation économique difficile, l'insécurité alimentaire et les migrations massives comme étant des facteurs de risque susceptibles d'engendrer la violence dans les pays en voie de développement. Selon le rapport, 2,7 milliards de personnes vivant dans 46 pays s'exposent à des risques élevés de violence à court terme à cause des répercussions des changements climatiques qui ravivent les tensions économiques, sociales et politiques existantes. Selon l'IA, les gouvernements et les citoyens de ces 46 pays font déjà face au double défi des changements climatiques et des conflits violents. Le rapport indique également que 56 autres pays ont été déclarés vulnérables en raison de leur instabilité politique.

Le cas du Soudan

La dégradation de l'environnement s'ajoute aux causes du conflit qui sévit dans la région du Darfour, au Soudan. La majeure partie du Soudan se trouve dans le Sahel, une région qui, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est l'une des plus menacées au monde par la sécheresse. Les tensions qui opposent les éleveurs et les fermiers pour l'accès aux terres et aux pâturages existent depuis bien longtemps. Toutefois, la sécheresse qui ne cesse de sévir, entraînant une rareté d'eau et de pâturages, aggrave par la même occasion ce conflit déjà complexe et brutal.

L'exemple du Darfour illustre le surcroît de difficultés que représentent les changements climatiques dans les États fragiles déjà en proie aux conflits. Les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques ne peuvent être examinés sans tenir compte des relations entre l'État et les citoyens. Il est donc d'une importance cruciale de se pencher sur les réactions du gouvernement soudanais et de la communauté internationale face à la vulnérabilité croissante causée par les changements climatiques. De nombreux spécialistes en matière de conflits ont précisé que ni les changements climatiques ni les conflits entre les tribus dus aux ressources limitées ne pouvaient constituer les seuls facteurs des tensions observées au Darfour. Il est en l'occurrence important d'examiner la façon dont le gouvernement répartit les ressources naturelles parmi les tribus, les groupes ethniques ou les autres collectivités du pays, et son incapacité, voire sa réticence, à prendre des mesures pour contrer la montée des tensions engendrées par la dégradation des ressources naturelles, elle-même tributaire des changements climatiques.

Quatre points pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques lors de conflits et de situations de crise :

1. Pour les États fragiles, l'adaptation aux changements climatiques devrait faire partie des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et de consolidation de la paix, notamment dans les plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP).
2. Les cadres stratégiques d'adaptation aux niveaux international, national et local devraient comprendre une analyse des conflits et intégrer des objectifs de réduction des risques de catastrophes, comme mentionné dans la Déclaration de Hyogo et dans le Plan d'action sur la réduction des catastrophes.
3. Les politiques et programmes de consolidation de la paix et de redressement devraient tenir compte de l'incidence des changements climatiques sur les femmes et les hommes vulnérables et devraient renforcer les capacités d'adaptation des États et des collectivités locales.
4. Les intervenants des secteurs humanitaires et du développement et les groupes qui se penchent sur la question des changements climatiques doivent travailler ensemble pour assurer une approche cohérente de l'adaptation aux changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes.



Il est possible de limiter les conséquences humanitaires néfastes des changements climatiques, notamment les morts, les pertes de moyens de subsistance, les maladies et les déplacements massifs, si du financement est accordé aux initiatives d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.



La crise humanitaire

Selon le BCAH, quelque 634 millions de personnes vivant dans des régions côtières à risque et 2 milliards de personnes habitant des régions arides connaîtront de lourdes perturbations liées à l'eau. Les pays en développement les moins avancés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est sont aux prises à la fois avec la pauvreté, des conflits et des crises humanitaires. En un an seulement, un pays de ces régions pourrait connaître deux ou trois types de catastrophes naturelles telles que des inondations, des sécheresses et des cyclones, ce qui éprouvera lourdement les mécanismes d'adaptation de la collectivité et ceux de l'État.

Les interventions humanitaires se concentrent depuis toujours sur les vies à sauver, la gravité de la catastrophe étant mesurée en termes « humains », selon le nombre de morts, de blessés, de malades, de personnes déplacées ou ayant perdu leurs moyens de subsistance, etc. Des décennies d'expérience dans le domaine humanitaire nous ont appris qu'il ne suffit pas d'intervenir en cas de catastrophes. La prévention et la préparation sont tout aussi importantes. La réduction du risque de catastrophe, qui vise à diminuer l'exposition aux catastrophes comme des sécheresses, des inondations et des cyclones en augmentant la résistance des collectivités, est d'une importance cruciale pour les pays en développement les plus touchés par les effets nocifs des changements climatiques.

Il est possible de limiter les conséquences humanitaires néfastes des changements climatiques, notamment les morts, les pertes de moyens de subsistance, les maladies et les déplacements massifs, si du financement est accordé aux initiatives d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes.

LA RÉACTION AUX CONFLITS, AUX CRISES ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les stratégies d'adaptation qui tiennent compte des conflits

La sensibilité aux conflits repose sur une analyse des sources et éléments déclencheurs des tensions, des parties prenantes et des groupes touchés ainsi que du contexte politique dans lequel un programme est mis en place. La sensibilité aux conflits peut aussi comprendre des mesures de promotion de la tolérance sociale et de la lutte contre la discrimination, d'inclusion et de démarginalisation, ainsi qu'un accès garanti aux avantages des programmes.

À moins qu'elles ne tiennent aussi compte de la sensibilité aux conflits, les stratégies d'adaptation ne parviendront pas à diminuer les tensions sociales qui persistent dans les États fragilisés; au contraire, elles pourraient même provoquer plus d'instabilité et engendrer de nouveaux conflits. Par exemple dans le nord du Kenya, le simple fait d'accroître la production agricole dans les régions arides et semi-arides en vue d'augmenter la sécurité alimentaire pourrait augmenter les tensions avec les communautés pastorales si les besoins en terres et en eau de ces populations ne sont pas pris en compte.

Les efforts d'adaptation peuvent concourir à la paix en favorisant le respect de la justice sociale, des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes et en veillant à ce que tous les membres

des collectivités vulnérables et marginalisées en profitent. En ce sens, l'adaptation peut être un avantage en matière de prévention des conflits.

Toutefois, il n'existe jusqu'à présent que très peu de directives, voire aucune, pour l'intégration des approches tenant compte des conflits dans les programmes et politiques d'adaptation. Il n'y a pas eu de résolutions claires quant à la paix et aux conflits dans les cadres de travail d'adaptation et les énoncés de politiques. Par exemple, le cadre stratégique d'adaptation aux changements climatiques du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ne fait aucune référence à l'analyse des conflits. L'absence de la question des conflits, particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'adaptation visant les États fragiles et exposés à des conflits dans le cadre de travail du PNUD, indique qu'on ne s'est pas encore penché sur les liens entre l'adaptation aux changements climatiques et les programmes qui abordent la question de la fragilité et des conflits.

L'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes

Les catastrophes surviennent lorsque des dangers écologiques se présentent dans une situation de vulnérabilité physique, sociale et économique, ce qui entraîne des

répercussions néfastes comme la mort, la perte des moyens de subsistance et le déplacement de populations.

En 2005, 168 gouvernements ont signé la [Déclaration de Hyogo](#) qui jette les fondations d'un plan d'action visant à réduire les risques de catastrophes. Le plan d'action prévoit l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les programmes de développement en vue d'offrir une résistance systématique aux événements météorologiques extrêmes.

Le secteur de l'aide humanitaire travaille à intégrer l'adaptation aux programmes d'intervention humanitaire et de réduction des risques de catastrophes. De façon similaire, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques devraient incorporer dans leurs cadres de travail la réduction des risques de catastrophes et celle-ci devrait avoir accès au financement des initiatives d'adaptation.

Les groupes humanitaires et les groupes qui se penchent sur le développement et les changements climatiques ont tous des rôles cruciaux à jouer pour veiller au soutien de la réduction des risques de catastrophes dans les collectivités vulnérables. Les trois secteurs d'intervention doivent travailler ensemble, stratégiquement, pour assurer la cohérence et la complémentarité des cadres de travail en matière d'adaptation, de stratégies et de programmes de développement en vue de réduire les risques de catastrophes.

L'adaptation aux changements climatiques et la consolidation de la paix

La consolidation de la paix, qui s'appliquait initialement aux situations post-conflit, désigne maintenant plus largement un ensemble d'activités menées à l'échelle internationale, nationale et locale dans le but de favoriser la stabilité et de mettre fin à la violence.

Les spécialistes en matière de consolidation de la paix reconnaissent l'importance des programmes écologiquement durables qui établissent un lien entre les ressources naturelles et les conflits dans certains pays comme le Soudan et le Kenya. Cependant, ces intervenants, tout comme les décideurs, n'ont pas encore accordé suffisamment d'attention aux effets des changements climatiques sur leur travail, ni à la manière d'introduire davantage la variante climatique dans les programmes de consolidation de la paix.

L'environnement ainsi que les changements climatiques peuvent devenir des facteurs de consolidation de la paix dans les zones de conflits. Les changements climatiques pourraient s'avérer un élément mobilisateur qui amènerait les antagonistes à faire front commun

devant cette menace commune et à viser un objectif unificateur : la protection et le partage des ressources.

La dynamique entre la consolidation de la paix et les changements climatiques commence à peine à s'imposer. Il faudra s'appliquer encore davantage pour tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques dans l'analyse des conflits et des initiatives de consolidation de la paix. Les intervenants dans ce domaine doivent agir de façon proactive et s'engager dans cette nouvelle voie qu'est l'adaptation aux changements climatiques.

La protection des droits des personnes vulnérables

Les effets des changements climatiques affligent les plus démunis de la planète. C'est une nouvelle injustice qui met en danger leurs droits, comme l'accès à la terre, les moyens de subsistance et un gagne-pain. L'injustice environnementale, telle que l'accès inéquitable à la terre et à l'eau, peut favoriser l'accroissement de la pauvreté, la marginalisation, les crises humanitaires et la multiplication des conflits violents. Il est très important de protéger les collectivités vulnérables en prévenant les catastrophes naturelles et en réduisant les risques liés au climat, pour que ces populations qui contribuent le moins aux changements climatiques ne portent pas un fardeau disproportionné de la crise climatique. La gestion juste et équitable des ressources naturelles est cruciale autant pour le développement durable que pour une paix durable. La protection des droits des personnes les plus durement touchées par les changements climatiques passe par une meilleure compréhension des liens qui existent entre l'adaptation aux changements climatiques, la sensibilité aux conflits, la réduction des risques de catastrophes et la consolidation de la paix.

Surendrini Wijeyaratne est analyste des politiques en matière de consolidation de la paix et d'intervention humanitaire au CCCI.

Pour en savoir davantage

-
- [Bureau de la coordination des affaires humanitaires](#) (en anglais seulement)
 - [La Déclaration de Hyogo sur la réduction des risques liés aux catastrophes](#)
 - [International Alert](#) (en anglais seulement)

- [International Crisis Group](#)